

Que sont les soins à domicile?

Les soins à domicile sont offerts à tous les Néo-Écossais qui ont besoin d'aide en matière de soins à domicile et en milieu communautaire. Ce service est offert par les Services de soins continus de chaque région régionale de la santé (et par la Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse après le 1^{er} avril).

Les soins à domicile s'ajoutent à l'aide que les gens reçoivent déjà de leur famille, de leurs amis ou de leur communauté. Grâce aux soins à domicile, les gens sont en mesure de conserver leur autonomie autant que possible en demeurant dans leur résidence et leur collectivité. Il s'agit toujours de la première option considérée pour les soins en milieu communautaire.

Les soins à domiciles incluent :

- le soutien à domicile (par exemple les soins personnels, les services de relève et les travaux ménagers essentiels);
- les soins infirmiers (par exemple le changement des pansements, les soins relatifs aux cathéters, l'intraveinothérapie et les soins palliatifs).

Comment puis-je obtenir des soins à domicile?

Vous pouvez discuter des soins à domicile en communiquant avec les Services de soins continus au numéro sans frais **1-800-225-7225**. Si une évaluation s'avère nécessaire, un coordonnateur de soins fixera un rendez-vous pour vous rencontrer afin

de procéder à l'évaluation. L'évaluation permet de déterminer les services de soins auxquels vous êtes admissibles, selon vos besoins. Les soins à domicile s'ajoutent à l'aide que vous recevez déjà au sein de votre collectivité. Ils ne remplacent pas les soins déjà offerts.

Combien coûtent les soins à domicile?

Les coûts des soins à domicile sont calculés selon votre revenu et selon le type de services dont vous avez besoin. Certains services, par exemple les soins infirmiers, sont offerts gratuitement. Un coordonnateur de soins confirmera les coûts lors de votre évaluation.

Est-ce que quelqu'un communiquera avec moi pendant je reçois des soins à domicile?

Un coordonnateur de soins communiquera avec vous et vos fournisseurs de soins régulièrement. Si vos besoins changent, vos services de soins à domicile changeront également, en fonction de ces changements. Les coordonnateurs de soins peuvent également vous diriger vers des programmes au sein de votre collectivité qui offrent du soutien supplémentaire, par exemple des programmes alimentaires, des programmes de soins de jour pour adultes ou des cliniques de soins des pieds.



Est-ce que je devrai attendre avant de recevoir mes soins?

Nous faisons notre possible pour vous fournir rapidement les services dont vous avez besoin. Il arrive parfois que la demande en matière de services de soins continus soit élevée dans certaines régions, et que nous devions inscrire votre nom à une liste d'attente. Si votre nom est inscrit à une liste d'attente, votre coordonnateur de soins vous tiendra au courant de la situation. Si votre situation change pendant que vous attendez, vous devrez aviser votre coordonnateur de soins pour qu'il puisse faire la mise à jour de vos besoins.

Que se passe-t-il si mes besoins dépassent ce que les soins à domicile peuvent fournir?

Vous devrez peut-être considérer d'autres options. Un coordonnateur de soins peut vous aider avec de telles décisions, et peut vous aider à déterminer si les soins de longue durée seraient appropriés pour vous.

Pour en apprendre davantage sur les soins à domicile et pour fixer un rendez-vous avec un coordonnateur de soins, communiquez avec les Services de soins continus au numéro sans frais **1-800-225-7225** ou consultez le site Web du ministère de la Santé et du Mieux-être à l'adresse **novascotia.ca/dhw/ccs** (en anglais seulement).